



Bailexpert

Renégociation des loyers d'immobilier d'entreprise pour le compte des locataires.

0 800 LOYERS

Service & appel
gratuits





Notre mission

Bailexpert est une société d'expertise immobilière indépendante dédiée uniquement **aux locataires de locaux d'entreprise**.

Nous **renégocions** pour vous vos loyers et **réduisons** ainsi vos charges fixes.

Nous maîtrisons les **vraies valeurs locatives de marché** et veillons quotidiennement aux évolutions conjoncturelles, techniques, fiscales, juridiques, réglementaires et environnementales.

La satisfaction des clients étant notre seule priorité, les honoraires ne dépendent que des économies obtenues grâce à notre intervention.



Notre process

Les expertises réalisées s'appuient sur le respect de la Charte des Experts Immobiliers.

Bailexpert est spécialiste de la valeur locative de marché d'immobilier d'entreprise.

Les locaux concernés sont : les bureaux, les commerces, les locaux d'activités et les entrepôts.





Les missions confiées se décomposent en 4 étapes :



1. Analyse des conditions locatives

Audit technique des locaux et analyse juridique du bail et de ses avenant.



2. Evaluation du loyer de marché

Notre méthode permet d'établir la valeur locative des locaux. Les conclusions sont probantes et incontestables.



3. Elaboration d'un rapport de négociation

Le rapport est la base documentaire destinée au bailleur. Il détermine les objectifs argumentés de réajustement des conditions locatives.



4. Proposition de solutions et accords

Négociation pour validation, avec le bailleur, du « juste prix » du loyer et élaboration des conditions de maintien ou de départ du locataire.



Pourquoi nous confier la renégociation de vos loyers ?

En nous confiant la renégociation de leur loyer, les entreprises s'assurent de payer le juste prix et réalisent des économies significatives.

Les loyers représentent pour la grande majorité des entreprises, le 2^{ème} poste de charges derrière les salaires.

La rémunération de Bailexpert n'étant basée que sur les **économies générées**, les entreprises ne versent **aucune provision d'honoraires** et constatent immédiatement un impact sur leur trésorerie.



Notre mode de fonctionnement

Par la mise en place d'un **réel partenariat** avec ses clients, Bailexpert, n'intervient **que pour le compte des locataires**, ce qui évite tout conflit d'intérêt.

Nous éditons des **comptes rendus à chaque étape de la mission** : du mandat à la confirmation écrite des nouvelles conditions locatives.



1. Prise de contact
Inventaire de la situation



2. Signature du mandat
Cette étape valide la mission de Bailexpert auprès du bailleur pour le compte du locataire



3. Expertise
Nos experts établissent les objectifs admissibles, du fait de la conjoncture, pour le bailleur et le preneur



4. Négociation
Nous renégocions avec le bailleur pour réduire le montant de votre loyer



Notre mode de rémunération

Nos honoraires correspondent à une part des **économies générées la première année**, suite à notre intervention.

Nous ne demandons aucun acompte aux clients. Les honoraires sont dus à réception de l'accord du bailleur confirmant la baisse du loyer.

Le paiement des honoraires est étalé selon l'échéancier suivant :





Contact

N'hésitez pas à nous contacter afin que notre équipe d'experts réponde à vos demandes.



01 47 75 10 10



contact@bailexpert.fr



www.bailexpert.fr